Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 40 (1932)
Heft: 4

Artikel: Quittances sur les cartes à jouer
Autor: Henchoz, P.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-31130

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

QUITTANCES SUR LES CARTES A JOUER

Dans la plupart de nos archives locales on rencontre des documents assez curieux, de minime importance sans doute, mais qui ne manquent pas d'intérêt. Ce sont les *cartes à jouer* qui ont servi de quittances et même de feuillets de compte, parfois de billet administratif. Cet usage, pour le moins imprévu, était en vogue surtout à la fin du XVIIIme siècle, mais il s'est maintenu au début de la période vaudoise, ainsi que nous le verrons tout à l'heure.

Il semble avoir pris naissance dans les châteaux où l'on tuait le temps comme on pouvait à ces époques plutôt avares de distractions. Les cartes, quoique imprimées sur beau et fin carton vergé, se fanaient et se salissaient rapidement ; et les nobles seigneurs et les dames châtelaines en avaient toujours une petite provision à leur disposition. S'en servaient-ils pour correspondre avec leurs pairs ?... Ils ne poussaient sans doute pas la parcimonie jusque là. Vis-à-vis de leurs sujets roturiers, c'était différent.

Les seigneurs baillis en faisaient de même à l'égard de leurs administrés les syndics des communes de leur ressort. Ceux-ci s'empressèrent de suivre cet exemple, puis les commerçants en firent autant. Et c'est ainsi que certaines archives ont conservé dans leurs liasses de pièces comptables des jeux de cartes, évidemment fort dépareillés et pas toujours de première fraîcheur, mais qui feraient la joie des amateurs. Une de nos communes et l'une des plus petites [1], conserve précieusement dans son musée des archives une col-

[1] La commune de Veytaux.

iection de ces documents qui ne compte pas moins de dix-huit pièces.

Quelques-uns sont des autographes de valeur, ainsi ce *dix de carreau* au dos duquel le bailli De Tavel, de son écriture fine et ferme, avise le syndic de la commune de Veytaux qu'il ait à payer « à l'officier Crespin dix-huit francs et trois sols pour les fraix d'Audience et de Chancellerie à Berne à l'occasion de la place à Chillon pour déposer les bois, dont cecy servira de quittance.

Donné au château de Vevey ce 1er de May 1772.

De Tavel, Baillif.

Un *six de trèfle* porte le compte du cabaretier de la maison de commune pour un dîner administratif : Pain, longe de veau, aloyau, jambon, salade et 5 pots de vin, le tout pour 71 batz 2 sols.

Le bon marchand drapier de Vevey, Jean-Bavid Bridel, vers 1790, établit ses notes de fournitures pour les tambours et le dragon sur un *neuf* et un *dix de cœur*. Et le dragon Perret donne quittance de son contingent semestriel, qui lui est versé par le syndic, au dos d'une vieille *dame de carreau* accoutrée comme une Japonaise de l'époque primitive. Un *sept de cœur,* du plus beau brun, nous révèle que Jaque Murisier de Vevey a reçu du syndic *Pilivet* la coquette somme de vingt écus et quinze batz pour le cheval que M. le brigadier Jordan a monté, l'espace de treize jours de service plus 32 jours à Vevey.

A partir de la Révolution vaudoise, l'usage des cartes à jouer comme matériel de correspondance et de comptabilité semble se généraliser. Etait-ce pour liquider plus rapidement les anciens jeux entachés d'emblèmes de personnages autocratiques et les remplacer par les figures des « Génies », des « Libertés » et des « Egalités » dans le goût du temps ?

Ce sont maintenant les marchands de fer : Bonzon et fils ; Collomb et fils, le maître « Thuilier » Demoinzel de Rolle, qui écrivirent leurs reçus sur un *valet de trèfle* costumé en petit maître du grand siècle, sur un *cinq de pique* ou sur un *deux de carreau.*

Tandis qu'un *trois de carreau* est chargé de transmettre un avis au boursier, sous cette forme jolie et très polie que les syndics stylés à l'ancienne école des secrétairies baillivales n'avaient pas encore laissé tomber en désuétude.

« Le Citoyen Burdet, Municipal est prié de préparer pour demain matin la somme de 528 Livres six batz, à compte de la redevance de Boursier. Cecy est pour le prévenir afin de satisfaire le Receveur national de cet arrondissement. Il voudra recevoir mes sincères salutations.

X... 8 février 1807. »

La face de la carte porte la quittance écrite de la même main, à la décharge du Boursier.

Voilà, n'est-il pas vrai, la plus belle « fin » que puissent faire des cartes à jouer. Et voilà aussi qui explique pourquoi les anciennes administrations publiques avaient plus souvent de l'argent à prêter qu'elles ne devaient en emprunter. — Il n'y a pas de petites économies.

P. HENCHOZ.

Extrait de la *Feuille d'Avis de Vevey,* du 22 avril 1929.